NOTE D'INFORMATION

ATTIJARI DIVERSIFIE

Nature juridique
SICAV

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n°03-25 relative aux Organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26161 en date du 13/08/2026.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

SH

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION,** sise au **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1 (dénommé Asie), 2ème étage – Casablanca** représentée par **Monsieur Réda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

SH

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **ATTIJARI DIVERSIFIE**
- Nature juridique : **SICAV**
- Code Maroclear : **MA0000030520**
- Date et référence de l'agrément : **27/03/2025, GP25049**
- Date de création : **25/09/1996**
- Siège social : **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1 (dénommé Asie), 2ème étage – Casablanca.**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier au 31 Décembre**
- Apport initial : **20.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Société de gestion : **WAFA GESTION** représentée par **Monsieur Réda HILALI en sa qualité de Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** représenté par **Monsieur Youssef ROUISSI en sa qualité de Directeur Général Délégué.**
- Sociétés chargées de la commercialisation :

Sociétés chargées de la commercialisation	**Responsable à contacter**
ATTIJARI INTERMEDIATION	Responsables commerciaux
WAFA GESTION	Responsables commerciaux
ATTIJARIWAFA BANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **Bahaa SAAIDI.**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

SH

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **30% MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca + 70% Moroccan Bonds Index Moyen Terme tel que publié par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **La SICAV vise à obtenir sur une durée de placement recommandée de 4 ans, une performance supérieure à celle de son indice de référence. Pour y parvenir, la SICAV investira principalement sur les marchés actions et de taux.**

 La SICAV cherchera à profiter de la dynamique du marché boursier tout en profitant des revenus fixes offerts par la poche obligataire. L'allocation des deux poches variera dans le temps suivant les conditions macroéconomiques et de marchés, et selon les analyses et convictions de Wafa Gestion.

 L'objectif étant de permettre à la SICAV de s'adapter aux différentes évolutions du marché et ainsi tenter de générer une appréciation du capital à moyen terme.
- Stratégie d'investissement :

 La SICAV investira ses actifs en actions, en droits d'attribution ou de souscription et en certificats d'investissement cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public, et en titres de créances sans que la proportion d'actions cotées ne soit nulle ni n'atteigne 60% de ses actifs, hors actions ou parts d'OPCVM « Actions » et liquidité, ou que la proportion de titres de créances ne soit nulle ni n'atteigne 90% de ses actifs, hors parts ou actions d'OPCVM « Obligations », liquidité, créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire.

 La SICAV pourra effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de titres selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 La SICAV pourra effectuer des opérations de mise et de prise de pension, selon les règles et conditions de la règlementation en vigueur.

 La SICAV pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption de pertes et/ou annulation de paiement d'intérêts.

 Enfin, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement de l'OPCVM Attijari Diversifié contiendra les éléments ci-après :

 - Titres de créances émis ou garantis par l'Etat marocain,

 - Actions, certificats d'investissement, droits de souscription ou d'attribution détachés des actions ou des certificats d'investissement, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé et ouvert au public,

 - Parts ou actions d'OPCVM, dans la limite de 10% de l'actif net de la SICAV,

 - Titres émis par les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT),

 - Titres de créances négociables,

 - Obligations,

 - Dépôts à terme de durée initiale ou résiduelle inférieure à 12 mois,

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

SH

- **Instruments financiers à terme,**

- **Dépôt d'investissement auprès des banques participatives.**

- Durée de placement recommandée : **4 ans**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **11/11/1996**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **Affichage de la valeur liquidative ainsi que des commissions de souscription et de rachat dans les locaux de Wafa Gestion, d'Attijariwafa Bank et d'Attijari Intermédiation selon une fréquence quotidienne, et leur publication dans un journal d'annonces légales ainsi que sur le site électronique de Wafa Gestion, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**

 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Réseau d'Attijariwafa bank, de Wafa Gestion et d'Attijari Intermédiation.

 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 11h30 et exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante.

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

SH

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits, dont 0,2% incompressible, acquis à la SICAV.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1,5% HT des montants rachetés, dont 0,2% incompressible, acquis à la SICAV.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par WAFA GESTION, détenues en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 DHS
(2) Honoraires du commissaire aux comptes :	10 000 DHS
(3) Commission de l'AMMC :	0,025%
(4) Frais du dépositaire :	0,08%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 DHS
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *
AMC

SH